

GUIDE Bourses du Fonds Gérard-D.-Levesque

1. Présentation

La Fondation Gérard-D.-Levesque a été créée en 1993 afin de soutenir financièrement les étudiantes et les étudiants gaspésiens et madelinots qui poursuivaient des études de deuxième et troisième cycles universitaires. Elle a par la suite jugé nécessaire d'élargir son intervention auprès des étudiantes et des étudiants de tous les niveaux postsecondaires et de faciliter l'accès aux études supérieures pour l'ensemble des jeunes de la région.

Dans cette optique, le Fonds Gérard-D.-Levesque a vu le jour grâce à la collaboration du Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, de la Fondation communautaire Gaspésie–Les Îles, de la Commission jeunesse Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de la Fondation Gérard-D.-Levesque. Le Fonds Gérard-D.-Levesque est un fonds permanent dont seuls les revenus de placement sont redistribués annuellement par l'octroi de bourses à des étudiantes et des étudiants de niveau professionnel, collégial, ainsi que de premier, deuxième et troisième cycles universitaires. Le Fonds Gérard-D.-Levesque se veut un véritable hommage à cet homme qui a marqué l'histoire politique de la Gaspésie et du Québec.

2. Objectifs

- Valoriser la qualité des résultats scolaires et la persévérance aux études auprès des étudiantes et des étudiants gaspésiens et madelinots;
- Encourager les étudiantes et les étudiants gaspésiens et madelinots à poursuivre des études dans un secteur d'activité susceptible d'engendrer des retombées pour le développement de la région;
- Soutenir financièrement les étudiantes et les étudiants qui en ont le plus besoin;
- Encourager les jeunes à poursuivre leurs études dans la région lorsque leur programme y est dispensé;
- Promouvoir le retour et l'établissement des jeunes dans la région.

3. Bourses remises annuellement

Doctorat et maîtrise (2 ^e cycle universitaire)	1 bourse de 5 000 \$
Baccalauréat (1 ^{er} cycle universitaire)	Jusqu'à 5 bourses de 1 500 \$*
DEC (formation technique)	Jusqu'à 5 bourses de 1 000 \$*
DEP (formation professionnelle)	Jusqu'à 5 bourses de 500 \$*

* Il est possible que la Fondation Gérard-D.-Levesque remette moins de cinq bourses au baccalauréat, au DEC et au DEP, dépendamment des revenus générés par le Fonds Gérard-D.-Levesque.

Afin de conserver leurs valeurs actuelles, les montants des bourses pourraient être indexés dans la mesure où les rendements le permettent.

4. Conditions d'admissibilité pour toutes les bourses

- ✓ Être âgée ou âgé de 35 ans et moins et avoir une adresse dans l'une des six MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.
- ✓ Être inscrite ou inscrit dans un programme d'études à temps complet.
- ✓ Présenter une demande de bourse avant le 30 juin en utilisant le formulaire prévu à cette fin.
- ✓ Fournir les relevés de notes suivants :
 - 1) Niveau scolaire actuel;
 - 2) Niveau scolaire précédent.

Il n'est pas nécessaire que les relevés de notes portent le sceau officiel de l'établissement d'enseignement. Cela signifie que vous pouvez fournir un relevé téléchargé à partir de votre dossier sur le portail en ligne de votre établissement scolaire. Toutefois, **assurez-vous que votre nom est inscrit et bien visible sur les documents** que vous joignez à votre demande. **Votre cote R doit également apparaître** sur les relevés fournis, lorsqu'applicable.

- ✓ À l'automne qui suit, chaque lauréate ou lauréat devra obligatoirement fournir :
 - Sa preuve d'inscription officielle;
 - Son numéro d'assurance sociale;
 - Son adresse;
 - Sa photographie.

Une étudiante ou un étudiant ne peut recevoir une bourse du Fonds Gérard-D.-Levesque qu'une seule fois par niveau d'étude au cours de son cheminement.

5. Critères de sélection

Pour l'ensemble des demandes de bourses reçues, le comité tiendra compte :

- de la qualité du dossier scolaire;
- de la persévérance et de la réussite;
- de l'implication de l'étudiante ou de l'étudiant dans son milieu;
- des retombées régionales en référence à son secteur d'études ou de recherches;
- de ses chances de s'établir dans la région;
- de l'utilisation que l'étudiante ou l'étudiant compte faire de la bourse.

Note importante : Les dossiers de candidatures incomplets seront automatiquement rejetés (incluant ceux pour qui des relevés de notes sont manquants).

6. Conditions particulières et détaillées par catégorie de bourses

Niveau d'études	Critères	DOCUMENTS À FOURNIR lors de la demande	Informations et documents à fournir si vous êtes sélectionnés pour une bourse	Notes importantes
Doctorat et maîtrise (2^e cycle universitaire)	<ul style="list-style-type: none"> Être inscrit à un programme de doctorat ou de maîtrise à temps complet Qualité du dossier scolaire depuis le baccalauréat 	<ul style="list-style-type: none"> Lettre de présentation et curriculum vitae Relevé de notes du niveau d'études précédent (baccalauréat, DEC ou autre, selon le cheminement) Relevé de notes du niveau d'études actuel 	<ul style="list-style-type: none"> Preuve d'acceptation au programme à temps complet Numéro d'assurance sociale Adresse Photographie 	
Baccalauréat (1^{er} cycle universitaire)	<ul style="list-style-type: none"> Avoir terminé avec succès au moins une 1^{re} année du baccalauréat Avoir obtenu une moyenne minimale de 3 (cote Z) dans le programme actuel du baccalauréat Qualité du dossier scolaire au DEC et au baccalauréat Être inscrit en 2^e, 3^e ou 4^e année du même programme, à temps complet 	<ul style="list-style-type: none"> Relevé de notes du niveau d'études précédent (DEC ou autre, selon le cheminement) Relevé de notes du niveau d'études actuel 	<ul style="list-style-type: none"> Preuve d'inscription en 2^e, 3^e ou 4^e année du même programme, à temps complet Numéro d'assurance sociale Adresse Photographie 	<ul style="list-style-type: none"> Vous étudiez en médecine ou en toute autre formation menant à un doctorat? Déposez votre candidature dans cette catégorie si vous avez cumulé moins de 90 crédits jusqu'à maintenant

Niveau d'études	Critères	DOCUMENTS À FOURNIR lors de la demande	Informations et documents à fournir si vous êtes sélectionnés pour une bourse	Notes importantes
DEC (formation technique)	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir terminé avec succès au moins une première année d'un programme technique de niveau collégial • Qualité du dossier scolaire au collégial et au secondaire • Être inscrit en 2^e ou 3^e année du même programme, à temps complet 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes du niveau d'études précédent (DES, DEP ou autre) • Relevé de notes du niveau d'études actuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'inscription en 2^e ou 3^e année du même programme, à temps complet • Numéro d'assurance sociale • Adresse • Photographie 	<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiantes et étudiants au collégial préuniversitaire ne sont pas admis • La Fondation favorisera les étudiantes et les étudiants inscrits dans un des quatre centres du Cégep de la Gaspésie et des Îles en leur accordant la majorité des bourses
DEP (formation professionnelle)	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir terminé pendant l'année en cours ou être en voie de terminer dans la prochaine année un programme d'enseignement professionnel (DEP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevés de notes à partir du secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme (si la formation est terminée) ou preuve d'inscription (si elle est à terminer) • Numéro d'assurance sociale • Adresse • Photographie 	<ul style="list-style-type: none"> • La Fondation favorisera les étudiantes et les étudiants inscrits dans un centre de formation professionnelle d'une des quatre commissions scolaires de la région (des Îles, des Chic-Chocs, René-Levesque et Eastern Shores) en leur accordant la majorité des bourses

7. Comités de sélection

Trois comités de sélection, chacun présidé par une administratrice ou un administrateur de la Fondation Gérard-D.-Levesque, seront formés :

- Comité de sélection des boursiers de doctorat et de maîtrise (2^e cycle universitaire);
- Comité de sélection des boursiers de baccalauréat (1^{er} cycle universitaire);
- Comité de sélection des boursiers de DEC technique et DEP (formation technique et professionnelle).

Les comités de sélection des boursiers sont formés par la Fondation Gérard-D.-Levesque et leur décision est finale et sans appel.

8. Remise des bourses

Chaque année, les récipiendaires sont informés à l'automne et seuls les candidates et candidats retenus sont contactés.

Le conseil d'administration de la Fondation Gérard-D.-Levesque se réserve le droit de modifier le programme de bourses, et ce, afin de mieux répondre aux besoins qui seront exprimés.

9. Questions fréquemment posées

Q : Je termine cette session ma dernière année de formation au baccalauréat. Je suis inscrit à la maîtrise l'an prochain. Dans quelle catégorie dois-je déposer ma demande?

R : *Dans la catégorie maîtrise-doctorat.*

Q : Je suis finissante en 5^e secondaire et je débute l'année prochaine une formation pour obtenir un DEP. Suis-je admissible à la bourse?

R : *Non. Vous devez avoir terminé au moins une première année au DEP pour être admissible.*

Q : Je termine cette année un DEC technique, et je poursuis mes études au baccalauréat l'année prochaine. Puis-je poser ma candidature?

R : *Non. Votre candidature sera admissible l'année prochaine au niveau des bourses du baccalauréat, quand vous aurez terminé une première année d'études dans ce niveau.*

Q : Je suis étudiante en sciences humaines au cégep, est-ce que je peux déposer ma candidature?

R : *Non. Pour les bourses du niveau du DEC, seuls les étudiantes et les étudiants à un programme menant à un DEC technique sont admissibles. Si vous poursuivez des études universitaires l'an prochain, vous pourrez déposer votre candidature dans la catégorie des bourses universitaires de 1^{er} cycle à ce moment.*

Q : Je n'habite pas dans l'une des 6 MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, puis-je quand même tenter ma chance?

R : *Non. Les bourses sont réservées uniquement aux étudiantes et étudiants de cette région.*

Q : Je suis étudiante dans un programme de 1^{er} cycle à temps plein et au 2^e cycle à temps partiel en même temps. J'ai terminé un premier baccalauréat dans un autre domaine auparavant. Dans quelle catégorie dois-je déposer ma demande

R : *Dans la catégorie maîtrise-doctorat, mais en fournissant tous les relevés de notes pertinents à l'analyse de votre dossier (incluant ceux du premier baccalauréat).*

Q : Je pose ma candidature dans la catégorie maîtrise-doctorat. Que dois-je inclure dans la lettre de présentation demandée?

R : *Le comité n'impose pas d'éléments particuliers à inclure dans la lettre de présentation. Soyez créatifs; parlez-nous de vous, de votre parcours scolaire, de vos motivations, de vos projets de recherche, etc.*

Q : J'ai déjà reçu la bourse du FGDL alors que j'étais au cégep. Je suis maintenant étudiant au doctorat, est-ce que je peux déposer ma candidature encore une fois?

R : *Oui. Une étudiante ou un étudiant peut recevoir une bourse du Fonds Gérard-D.-Levesque à différentes étapes de son cheminement d'études.*

Q : J'effectue une formation à distance, suis-je admissible à une bourse?

R : *Si vous respectez l'ensemble des critères pour la catégorie dans laquelle vous posez votre candidature, oui.*